

C - L'utilisation des sols



La forêt dans l'Aisne

Le département de l'Aisne est le premier producteur français de peupliers

■ La forêt française

Avec 14 millions d'hectares, le taux de boisement de la France est de 25 % dont 2/3 feuillus et 1/3 résineux.

10 millions d'hectares de forêt sont privés, soit 71 % de la surface totale en forêt.

■ La production dans l'Aisne

Sur 151 000 hectares, 103 000 hectares (75 %) constituent la forêt privée.

Les forêts soumises au régime forestier (forêts domaniales, communales et établissements publics) représentent 38 000 hectares (25 %).

Sur les 151 000 hectares, le taux de boisement de l'Aisne est de 18 % (dont 15 000 hectares de peupleraies). Parmi les feuillus, le chêne est l'essence dominante puis viennent le hêtre et les autres feuillus.

■ Les structures

Propriétaires privés :

48 000 propriétaires privés (94 % ont moins de 4 ha).

380 propriétaires de plus de 25 ha d'un seul tenant. Ces derniers sont tenus de présenter un plan simple de gestion à l'agrément du Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas-de-Calais Picardie.

■ Répartition à titre indicatif de la propriété par profession

- Agriculteurs + exploitants forestiers 35 %
- Professions libérales 30 %
- Groupements forestiers et sociétés 10 %
- Fonctionnaires, retraités et sans profession 25 %

La gestion des forêts publiques est assurée par l'Office National des Forêts.

La gestion des forêts privées peut être confiée aux experts forestiers du Groupement Sylvicole Axonien.

Production de bois d'œuvre en 2003 (en m3)

Peupliers	93 000
Chênes	39 000
Hêtres	42 000
Frênes et érables	14 000
Autres feuillus	20 000
Merisiers et fruitiers	3 200
Résineux	8 500
Total grumes	219 700

Source : ONF

Promenons-nous dans les bois...

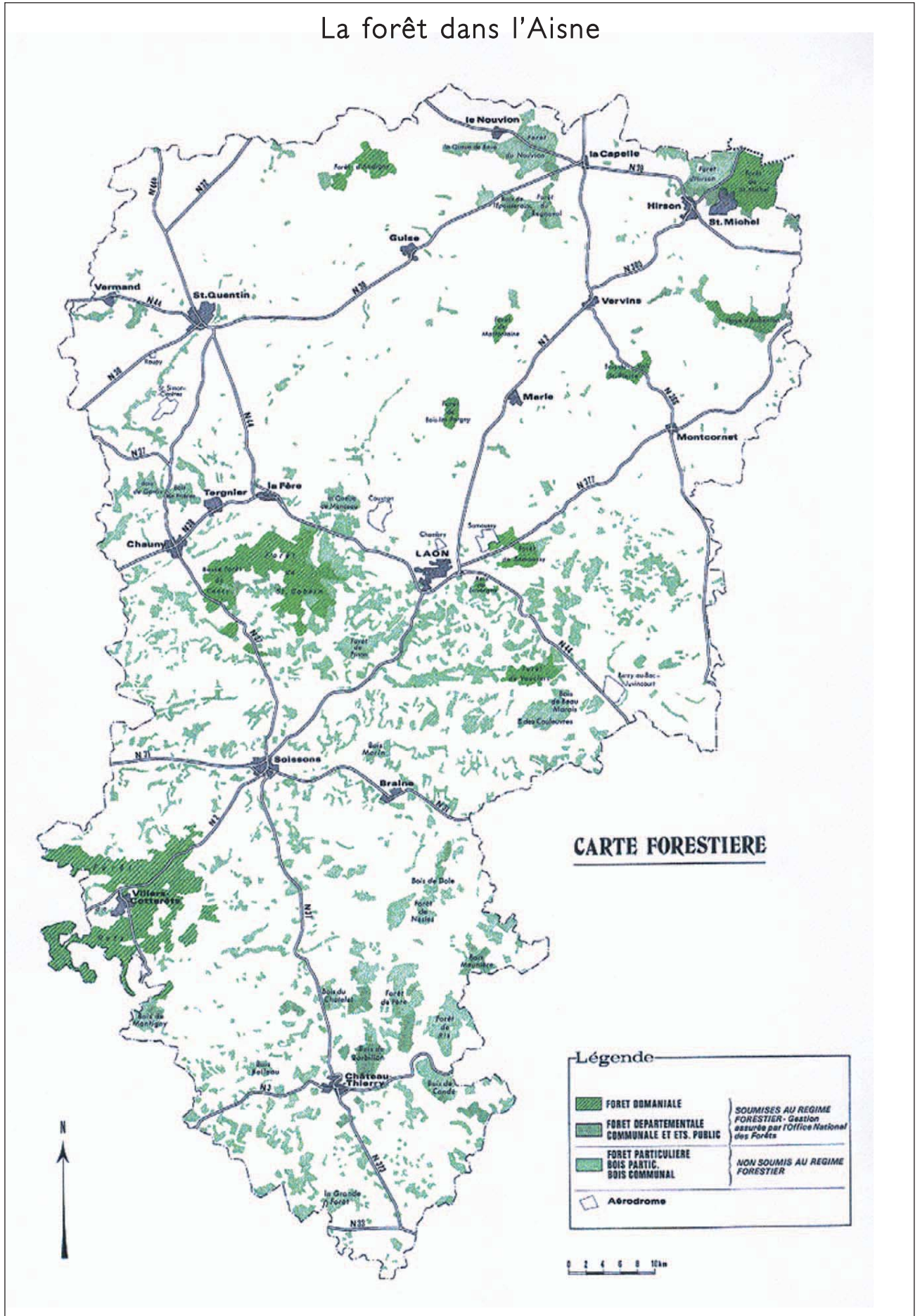
Le taux de boisement en France est de 25 % ; celui de l'Aisne est de 20 %

L'Aisne est le premier producteur français de peupliers

Les forêts privées appartiennent pour 35 % à des agriculteurs et exploitants forestiers



La forêt dans l'Aisne



Source : ONF